

Histoire de la laïcité : Textes et documents

JM Ducomte La laïcité : un contenu discuté

La laïcité : un contenu discuté

Extrait de JM Ducomte « La laïcité » Les essentiels Milan 2001

Une avalanche de qualificatifs

« laïcité plurielle » « nouvelle laïcité » « laïcité ouverte » « nouveau pacte laïque » : cette diversité terminologique cache mal certaines ambiguïtés du projet. A côté de ceux qui, sincèrement, souhaitent redonner sa pleine efficacité à une vieille idée neuve, d'autres pensaient venu le temps de reconsidérer ses fondements.

Un contenu discuté

Après l'échec, en 1984, d'un projet de constitution d'un service unifié et laïque de l'Education nationale, un débat s'est ouvert sur la nécessité de rénover le concept de laïcité.

Le contexte du débat

Le débat qui s'est engagé sur le contenu de la laïcité dispose de racines anciennes. C'est celui qui opposait déjà, à mots couverts, Jules Ferry et Ferdinand Buisson. Alors que Ferry privilégiait la neutralité de l'école, Buisson, conscient de la dimension politique du combat engagé, revendiquait un enseignement porteur des valeurs républicaines et d'une morale laïque. Les tenants d'un nouveau pacte laïque, soutenus par les représentants des différentes Eglises, partent d'un constat et suggèrent un choix. Les sociétés modernes sont plurielles. Par ailleurs, la rationalité à fondement scientifique n'étanche pas totalement la quête du sens. Dès lors, il convient de laisser librement s'exprimer les diverses convictions, notamment religieuses, d'autant que les Eglises auraient renoncé à toute revendication cléricale. Le choix qui découle d'une telle appréciation tend à privilégier la liberté religieuse sur l'exigence de séparation.

Le pacte laïque

Dorénavant, l'Etat ne devrait plus nécessairement s'interdire de reconnaître les religions, et plus largement, les diverses identités qui le traversent. Il doit même envisager les conditions d'un dialogue avec elles. Il faudrait également accepter de débattre de l'universalisme égalitaire hérité de la Révolution française en le prenant pour ce qu'il est, c'est-à-dire une construction située dans le temps et dans l'espace qui cache mal sa prétention à la domination impérialiste. Même des notions aussi évidentes que l'unité et l'indivisibilité de la République et de son droit méritent discussion. Pacte changeant entre espaces d'appartenance rendus à leur travail de conviction, la laïcité devrait quitter l'univers institutionnel pour intégrer celui du contrat. Toutes les tentatives de « rénovation » n'ont pas poussé aussi loin le souci de légitimation publique des liens d'appartenance. Pour certains, il s'agissait simplement d'y voir clair après le douloureux réveil de 1984.

Les ambiguïtés et les dangers de la démarche

La laïcité plurielle se refuse, au nom de la liberté, à distinguer entre traditions culturelles et doctrines religieuses, qu'elle place sur un pied de stricte égalité. Or, par fidélité à l'idéal critique de la laïcité, il est nécessaire d'aller y voir de plus près. Il n'est pas sûr que l'on doive faire silence sur ce que symbolise le port du voile islamique pour les femmes du Maghreb. Y voir simplement une affirmation d'identité c'est se contraindre à abdiquer devant le réel, fut-il teinté d'obscurantisme, et priver la laïcité de son exemplarité libératrice. La revendication de la liberté religieuse n'a pas le même sens selon qu'elle est exprimée par des Eglises ou conçue comme l'une des conditions de la laïcité. Ce que cherchent les Eglises, appuyées sur la légitimation que pourrait leur donner l'engagement d'un débat avec les autorités de l'Etat, c'est la reconquête d'un espace de conviction. Elles pourraient ainsi démontrer qu'elles disposent encore, en tant que groupe organisé, d'une capacité à définir le contenu du bien commun. La sphère privée où les avait cantonnées la séparation de 1905 deviendrait la base arrière d'une recolonisation de l'espace public. Une recolonisation tolérante certes, inscrite dans un pluralisme religieux assumé, mais potentiellement destructrice du seul vrai pacte laïque, le pacte républicain conclu entre citoyens égaux.

Les mots valent autant par ce qu'ils désignent que par ce qu'ils laissent entendre. A cet égard, la tentative de qualifier la laïcité est parfois apparue comme une entreprise de remise en cause de ses fondements.